

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVERE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO

représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Eléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-023-19170/25/CM

■ **Liaison routière Fos-Salon - Approbation d'une convention de cofinancement avec l'Etat, la Région et le Département des Bouches-du-Rhône, portant sur les études préalables et une convention de cofinancement avec les mêmes partenaires et le Grand Port Maritime de Marseille, portant sur les opérations routières ponctuelles de sécurisation et fluidification entre Fos et Salon**

146802

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le CPER 2021-2027 signé par l'État et la Région le 30 mars 2022 prorogeait de deux ans le volet Mobilités du CPER 2015-2020 et esquissait les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région en matière d'infrastructures et de mobilités actives et durables.

Ces orientations stratégiques ont été partagées avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, et ont guidé l'élaboration du protocole de préfiguration du volet Mobilités 2023-2027. Ainsi, la convention d'application pour les Bouches-du-Rhône, a été approuvée par le Bureau de la Métropole du 06 octobre 2025, précisant les termes du partenariat financier entre ces institutions.

En matière d'infrastructures routières, un protocole de financement des infrastructures de desserte routière de la zone industriello-portuaire de Fos-Etang de Berre et du Grand Port Maritime de Marseille, a été signé le 30/06/2025 par les mêmes institutions et le GPMM. Il acte le financement du contournement de Martigues-Port de Bouc, dont la convention financière a été approuvée lors du Conseil Métropolitain du 06 octobre 2025 ainsi que les études et les aménagements les plus urgents de la future liaison routière Fos-Salon, pour lesquels il convient de conventionner sur le volet financier.

Il est proposé de dissocier ce conventionnement en deux parties :

- Une première convention qui comprend les études préalables à la déclaration d'utilité publique, intitulée Liaison Fos-Salon – Etudes Préalables, pour un montant total de 5 millions d'euros ;
- Une deuxième convention qui porte sur les opérations routières ponctuelles de sécurisation et fluidification entre Fos et Salon, dont la réalisation est prévue d'être anticipée par rapport à l'ensemble de l'opération, pour un montant total de 17,5 millions d'euros.

Ces deux conventions ont pour objet de préciser les modalités de participation des partenaires au financement des études préalables de la liaison Fos-Salon et de ses opérations connexes.

A noter par ailleurs que la dénivellation de l'échangeur des Bellons sera intégralement financée et réalisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un montant de 21 millions d'euros.

Convention Liaison Fos-Salon – Etudes Préalables

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de participation de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Département des Bouches-du-Rhône et du Grand Port Maritime de Marseille, au financement des études préalables à la déclaration d'utilité publique de la liaison Fos-Salon, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

L'enveloppe réservée par le CPER 2021-2027 pour la réalisation des études restantes est de 5M€, correspondant au montant estimé par le maître d'ouvrage. La répartition entre les cofinanceurs est la suivante :

État	50 %	2 500 000,00 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 %	1 000 000,00 €
Département des Bouches-du-Rhône	15 %	750 000,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	15 %	750 000,00 €

Convention Liaison Fos-Salon – Opérations routières ponctuelles de sécurisation et fluidification entre Fos et Salon

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de participation de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Département des Bouches-du-Rhône et du Grand Port Maritime de Marseille (ci-après « GPMM »), au financement d'opérations routières facilitant l'accès à la ZIP de Fos à l'Ouest de l'Etang de Berre, additionnelles et indépendantes de la Liaison Fos-Salon.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Dénivellation et aménagement de l'échangeur de la Fossette :
 - o L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 14M€
- Réaménagement du carrefour de Toupiquière :
 - o L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 3,5M€

La répartition entre les cofinanceurs est la suivante :

État	31.43%	5 500 000 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	28.57%	5 000 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	17,14%	3 000 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	17,14%	3 000 000 €
Grand Port Maritime de Marseille	5,71%	1 000 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- La délibération n° MOB 001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant approbation du Plan de Mobilité Métropolitain ;
- La délibération du protocole de financement des infrastructures de desserte routière de la zone industrielo-portuaire de Fos-étang de Berre et du Grand Port Maritime de Marseille ;
- La délibération n° MOB 024-18498/25/BM du Conseil de la Métropole du 6 octobre 2025 portant approbation de la convention d'application du volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 pour les Bouches-du-Rhône.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le CPER 2021-2027 accompagne la stratégie de mobilité à long terme, au-delà de l'horizon du plan de mobilité (2030) ;
- Que le CPER 2021- 2027 est de nature à favoriser les projets structurants pour le développement d'une mobilité durable sur le territoire métropolitain, visant à l'amélioration de la qualité de l'air, tout en conciliant le développement industriel et sa décarbonation ;
- Que ces deux conventions engagent de manière pragmatique les étapes d'une transition annoncée pour la décarbonation industrielle du secteur de FOS/BERRE, mettant en application les actions ciblées dans les groupes de travail de la mobilité associant tous les partenaires.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les deux conventions ci-annexées.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n° G220P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° 260170900D – « Liaison Fos Salon : études préalables ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Voirie » et du programme « Voirie et espaces publics » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DSEP ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n° G220P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° 260171000D – « Liaison Fos Salon : opérations connexes ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Voirie » et du programme « Voirie et espaces publics » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DSEP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS